

Rabat, le : 30/04/2026

N° Convocation : EF\_PH3\_0338

**CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Pharmacie Abulcasis**  
**Filière : Pharmacie**  
**Semestre : S5**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de La Faculté Abulcasis **Faculté de Pharmacie Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 18
- Emplacement : 15

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : POBA Galia Noadia
- N° d'inscription : INS-FPA00025309/2025
- CIN/Passeport : 21PP06024

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module                                                   | Date Examen | Heure début |
|-------|----------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 1     | Bactériologie-Virologie systématique                     | 03/01/2026  | 15H00       |
| 2     | Pharmacognosie I                                         | 06/01/2026  | 15H00       |
| 3     | Médecine Sociale et Santé Publique                       | 08/01/2026  | 15H00       |
| 4     | Recherche et NTIC I                                      | 10/01/2026  | 15H00       |
| 5     | Biochimie Métabolique                                    | 13/01/2026  | 15H00       |
| 6     | Pharmacie Galénique I                                    | 16/01/2026  | 15H00       |
| 7     | Essais Physico-Chimiques et Nomenclature des Médicaments | 19/01/2026  | 15H00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

**Service Evaluations et Examens**